



Charte des membres du Pôle Jeunesse de la Fédération Française du Cheval Islandais

- 1) Toute publication sur les comptes Facebook & Instagram du Pôle jeunesse FFCI doit se faire avec l'accord de la majorité des parrains/marraines du Pôle Jeunesse FFCI. Les administrateurs représentant la FFCI ont un droit de véto/et ou soumission au CA de la FFCI.
- 2) Les membres du groupe de jeunes publiants sur la page Facebook et le compte instagram du Pôle jeunesse FFCI représentent la FFCI. Ils se doivent de ne pas la dénigrer.
- 3) Toute personne à cheval sur un post se doit de porter un casque/une bombe.
- 4) Aucune marque ou sponsor ne peut être nommé sans accord au préalable des administrateurs.
- 5) Pour les mineurs : avant de pouvoir publier sur les comptes Instagram et Facebook du pôle jeunesse de la FFCI un représentant légal devra envoyer son autorisation à siteweb@chevalislandais.com
- 6) Toute personne souhaitant participer à la publication de posts et/ou stories sur les comptes du Pôle jeunesse FFCI se doit de respecter les autres, leurs opinions ainsi que les chevaux. Aucune maltraitance humaine ou animale ne sera tolérée.
- 7) Toute publication doit être publiée en français et peut être traduite en anglais (sous réserve de relecture d'une personne bilingue).
- 8) L'utilisation de langage diffamatoire, insulte ou "gros mots" est interdite dans tout contenu.
- 9) Toute publication qui va à l'encontre de cette charte sera retirée par un membre du groupe ou administrateur.
- 10) Un membre ne respectant pas les règles de cette charte peut se voir expulsé du groupe par les parrains/marraines du groupe. Le membre peut alors contester la décision qui sera présentée au CA de la FFCI. Le CA de la FFCI tranchera.